

# Actualités OFS



13 Sécurité sociale

Neuchâtel, octobre 2022

**Fonds de bienfaisance sans assurés ayant des droits réglementés, fondations de financement, institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités, caisses de retraite anticipée et caisses fermées pour rentiers**

## Les fonds de bienfaisance en Suisse en 2020

### 1 Évolution des institutions de prévoyance de 1992 à 2020

#### Historique de la création

Les premières institutions de prévoyance avec prestations complémentaires sont nées bien avant l'introduction, en 1985, de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). À l'époque, elles devaient permettre aux employeurs de faire face à des prestations imprévues en faveur de leurs salariés. Ces fonds patronaux étaient financés par les employeurs et il revenait à leur conseil de fondation de décider des versements à effectuer. Aujourd'hui encore, ces institutions de prévoyance interviennent dans des cas de rigueur, par des versements uniques ou limités dans le temps.

Après l'entrée en vigueur de la LPP, les institutions de prévoyance se sont divisées en deux groupes: les institutions avec prestations réglementaires et assurés actifs, d'une part, qui sont soumises à la loi et saisies dans la statistique; les institutions avec prestations complémentaires, d'autre part, qui font l'objet de la présente publication.

Les institutions de prévoyance avec prestations complémentaires ont été à nouveau subdivisées en six catégories. Les descriptions s'y rapportant figurent au chapitre 4 de cette publication.

#### Institutions de prévoyance avec prestations complémentaires

Le nombre d'institutions de prévoyance avec prestations complémentaires n'a pas cessé de reculer au cours des dernières années pour tomber à 1310. Cette baisse tient à deux facteurs qui amènent les IP à lancer une procédure de liquidation et qui sont dès lors considérées comme gelées. Les fonds de bienfaisance et les fondations de financement qui recourent à cette procédure le font souvent parce qu'ils ont atteint leurs objectifs. Quant aux institutions sur le point de cesser leurs activités, elles sont gelées dès qu'elles ont rempli leurs obligations contractuelles. Elles sont en voie d'une liquidation totale. Après leur radiation du registre du commerce, elles sont définitivement exclues de la statistique.

Le total du bilan de ces institutions paraît ne pas être influencé par la baisse de leur nombre. Il semble que le capital disponible soit utilisé comme un amortisseur: les institutions de prévoyance avec prestations complémentaires constituent des réserves pendant les années favorables, pour être en mesure de verser des prestations aux assurés ou de financer les caisses de pensions avec prestations réglementaires et assurés actifs lorsque la conjoncture se détériore.

## Institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs

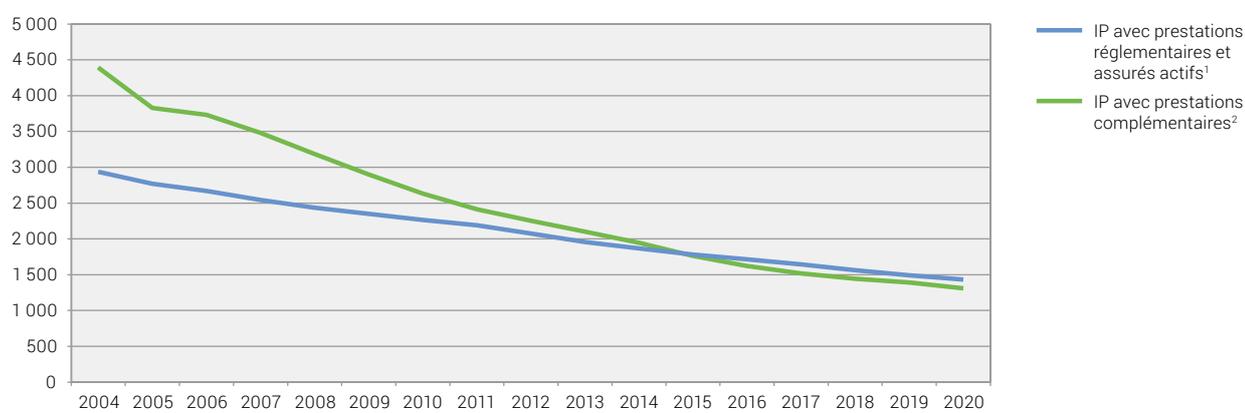
Le nombre d'institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs n'a cessé de reculer ces dernières années, pour tomber à 1434. Cette baisse est principalement due aux facteurs suivants :

- Un grand nombre de petites caisses de pensions ont décidé leur dissolution pour des questions de coûts et ont transféré leurs adhérents dans une fondation collective ou commune.
- Des caisses de pensions se sont regroupées en raison de la fusion des entreprises fondatrices.

- Des caisses de pensions d'entreprises ayant fait faillite sont maintenues avec leurs retraités, après une liquidation partielle et le départ des assurés actifs. Les institutions qui ne transfèrent que leurs assurés actifs dans des fondations collectives ou communes représentent un cas de figure similaire. Ces deux types d'institutions de prévoyance sont considérés comme sur le point de cesser leurs activités. Leurs données ne sont donc plus relevées dans le cadre de la statistique annuelle des institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs.

## Nombre d'institutions de prévoyance (IP)

G 1.1



<sup>1</sup> résultats détaillés dans la publication «Statistique des caisses de pensions 2020»

<sup>2</sup> fonds de bienfaisance, fondations de financement, institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités, caisses de retraite anticipée et caisses fermées pour rentiers

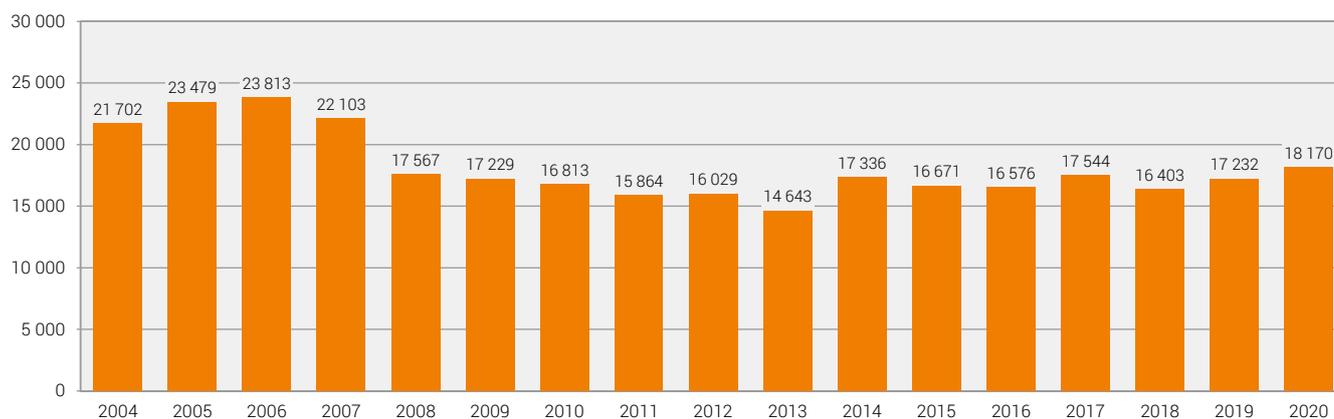
Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2020

© OFS 2022

## Total du bilan des institutions de prévoyance avec prestations complémentaires¹

G 1.2

En millions de francs



<sup>1</sup> fonds de bienfaisance, fondations de financement, institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités, caisses de retraite anticipée et caisses fermées pour rentiers

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2020

© OFS 2022

## 2 Institutions de prévoyance avec prestations complémentaires

### Fonds de bienfaisance

En 2020, comme cinq ans auparavant, les fonds de bienfaisance représentaient les trois quarts des institutions de prévoyance prises en compte. Une fortune de près de 10 milliards de francs était gérée par 965 fonds de bienfaisance, qui représentaient donc la catégorie la plus importante à double titre. Ces fonds garantissent en principe des prestations pour les cas de rigueur et comprennent des prestations en faveur d'employés ou de retraités de l'entreprise fondatrice tombés dans le besoin. Ces fonds participent également au cofinancement de contributions d'assainissement à des institutions de prévoyance affiliées ainsi qu'à la prise en charge des cotisations à la caisse de pensions pour le compte de l'employeur.

En 2020, 58 fondations de financement et 31 caisses de retraite anticipée ont géré ensemble 2,5 milliards de francs d'actifs. En 2015, la somme du bilan d'un nombre pratiquement aussi important d'institutions de prévoyance (respectivement 53 et 27) se montait à 3 milliards de francs. Les fondations de financement sont alimentées exclusivement par l'employeur. Les caisses de retraite anticipée utilisent les cotisations des employés et des employeurs pour soutenir temporairement les bénéficiaires de rentes: elles ont ainsi versé quelque 530 millions de francs à 10 000 bénéficiaires.

Au total, près de 12 000 bénéficiaires ont touché en tout 172 millions de francs de huit caisses fermées pour rentiers. Lors de l'enquête précédente, on dénombrait 3500 bénéficiaires environ pour un total de 23 millions de francs. Le capital prévoyance des bénéficiaires de rentes a donc doublé et les provisions techniques ont été deux fois et demie plus élevées. Cette nouvelle catégorie s'est ainsi bien développée.

### Placements de la fortune

D'une manière générale, l'affectation des actifs était à peu près comparable à celle des caisses de pensions. Certains postes du bilan ont connu une évolution atypique selon l'affectation.

Dans l'ensemble, les institutions de prévoyance qui fournissent des prestations complémentaires n'ont cessé d'investir dans les obligations, les biens immobiliers, les placements alternatifs et les placements collectifs mixtes (tableau T 2.1). Pour les caisses fermées pour rentiers et les institutions de prévoyance gelées ou sur le point de cesser leurs activités, c'est dans les catégories de placement Obligations et Biens immobiliers qu'a été observée la plus forte hausse, avec respectivement environ 130% et 30%. Cette évolution s'explique en grande partie par la forte croissance des caisses fermées pour rentiers. En outre, avec les fonds de bienfaisance, le groupe a affiché à la fois la plus forte croissance et la somme la plus élevée de placements alternatifs. Dans le cas des fonds de bienfaisance, les placements ont augmenté dans les biens immobiliers et les placements alternatifs, ainsi que dans les actions et les placements collectifs mixtes.

### Compte d'exploitation

Certains postes du compte d'exploitation font l'objet d'une affectation différente d'un groupe à l'autre des institutions de prévoyance fournissant des prestations complémentaires.

C'est ainsi presque exclusivement aux caisses de retraite anticipée que les cotisations ont été versées. Celles des employeurs étaient comparables une année comme cinq ans plus tôt. Quant aux cotisations des assurés actifs, elles ont baissé de près de 40%. Les trois quarts des versements uniques et des sommes de rachat ont été versés par les employeurs à leurs caisses fermées pour rentiers. Un cinquième a été comptabilisé dans les fonds de bienfaisance, lesquels ont enregistré par ailleurs en 2020 cinq fois moins d'apports dans la réserve de cotisations des employeurs qu'en 2015.

Presque toutes les rentes vieillesse ont été versées par des caisses de retraite anticipée, des caisses fermées pour rentiers ou des institutions de prévoyance sur le point de cesser leurs activités. Les fonds de bienfaisance ont par contre fourni plus de la moitié des prestations extra-réglementaires.

L'année 2020 a été positive pour les placements (évolution sur les marchés financiers) dont le résultat net s'est monté à 570 millions de francs. Il était de 671 millions de francs en 2010 et de 245 millions de francs en 2015. En font partie les dépenses pour les placements, qui sont restées constantes à 73 millions de francs. Les frais d'administration sont restés pratiquement inchangés en dix ans, à 50 millions de francs.

## Placements et autres actifs, en 2010, 2015 et 2020

T.2.1

Actifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance (IP)			Variation en %	Fonds de bienfaisance			Variation en %
	2010	2015	2020		2010	2015	2020	
<b>Actifs</b>								
<b>A Placements directs et collectifs</b>	16 728	16 572	18 050	8,9	11 395	8 916	9 752	9,4
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	2 005	2 082	1 871	- 10,1	1 191	993	760	- 23,5
<b>Créances et prêts y compris IA</b>	486	553	391	- 29,3	325	270	283	4,8
<b>Placements auprès de l'employeur</b>	1 720	1 211	951	- 21,5	1 485	768	825	7,4
Créances auprès de l'employeur	433	468	310	- 33,8	251	237	194	- 18,1
Participations auprès de l'employeur	1 287	743	641	- 13,7	1 234	531	631	18,8
<b>Obligations</b>	4 886	4 149	4 764	14,8	3 044	2 126	2 118	- 0,4
Obligations suisses	3 047	1 921	2 688	39,9	2 032	1 076	1 165	8,3
Obligations étrangères en francs suisses	787	1 352	822	- 39,2	510	660	540	- 18,2
Obligations étrangères en monnaie étrangère	1 052	876	1 254	43,2	502	390	413	5,9
<b>Prêts hypothécaires</b>	262	251	202	- 19,5	140	109	83	- 23,9
<b>Biens immobiliers</b>	2 630	3 170	3 982	25,6	1 745	1 670	2 070	24,0
Biens immobiliers suisses	2 513	3 029	3 813	25,9	1 636	1 537	1 963	27,7
Biens immobiliers étrangers	117	141	169	19,9	109	133	107	- 19,5
<b>Actions</b>	3 295	3 866	4 077	5,5	2 280	2 189	2 460	12,4
Actions suisses	1 477	1 838	2 145	16,7	967	1 144	1 353	18,3
Actions étrangères	1 818	2 028	1 932	- 4,7	1 313	1 045	1 107	5,9
<b>Placements alternatifs</b>	584	895	1 112	24,2	504	495	553	11,7
Private Equity	114	156	171	9,6	79	108	133	23,1
Hedge Funds	402	278	121	- 56,5	365	188	107	- 43,1
Insurance Linked Securities	...	54	34	- 37,0	...	6	13	116,7
Matières premières	...	99	121	22,2	...	97	116	19,6
Infrastructures	...	7	136	1 842,9	...	4	54	1 250,0
Autres placements alternatifs	68	301	529	75,7	60	92	130	41,3
<b>Placements collectifs mixtes</b>	847	315	679	115,6	668	253	580	129,2
<b>Autres actifs</b>	13	80	21	- 73,8	13	43	20	- 53,5
<b>B Compte de régularisation actif</b>	85	99	120	21,2	31	43	40	- 7,0
<b>Total des actifs<sup>1</sup></b>	<b>16 813</b>	<b>16 671</b>	<b>18 170</b>	<b>9,0</b>	<b>11 426</b>	<b>8 959</b>	<b>9 792</b>	<b>9,3</b>
<b>C Actifs de contrats d'assurance</b>	53	85	1 157	1 261,2	22	16	19	18,8

<sup>1</sup> sans les actifs de contrats d'assurance

## Placements et autres actifs, en 2015 et 2020

T2.2

Actifs en millions de francs	Fondations de financement et caisses de retraite anticipée		Variation en %	Caisses fermées pour rentiers et IP en liquidation <sup>2</sup>		Variation en %
	2015	2020		2015	2020	
<b>Actifs</b>						
<b>A Placements directs et collectifs</b>	2 951	2 457	- 16,7	4 705	5 841	24,1
<b>Liquidités et placements à court terme</b>	182	290	59,3	907	821	- 9,5
<b>Créances et prêts y compris IA</b>	112	69	- 38,4	171	39	- 77,2
<b>Placements auprès de l'employeur</b>	409	101	- 75,3	34	25	- 26,5
Créances auprès de l'employeur	200	95	- 52,5	31	21	- 32,3
Participations auprès de l'employeur	209	6	- 97,1	3	4	33,3
<b>Obligations</b>	1 327	1 050	- 20,9	696	1 596	129,3
Obligations suisses	354	810	128,8	491	713	45,2
Obligations étrangères en francs suisses	584	51	- 91,3	108	231	113,9
Obligations étrangères en monnaie étrangère	389	189	- 51,4	97	652	572,2
<b>Prêts hypothécaires</b>	9	19	111,1	133	100	- 24,8
<b>Biens immobiliers</b>	160	174	8,8	1 340	1 738	29,7
Biens immobiliers suisses	156	170	9,0	1 336	1 680	25,7
Biens immobiliers étrangers	4	4	...	4	58	1 350,0
<b>Actions</b>	671	613	- 8,6	1 006	1 004	- 0,2
Actions suisses	239	305	27,6	455	487	7,0
Actions étrangères	432	308	- 28,7	551	517	- 6,2
<b>Placements alternatifs</b>	16	59	268,8	384	500	30,2
Private Equity	...	...	...	48	38	- 20,8
Hedge Funds	3	12	300,0	87	2	- 97,7
Insurance Linked Securities	...	...	...	48	21	- 56,3
Matières premières	2	2	...	...	3	...
Infrastructures	2	2	...	1	80	7 900,0
Autres placements alternatifs	9	43	377,8	200	356	78,0
<b>Placements collectifs mixtes</b>	32	81	153,1	30	18	- 40,0
<b>Autres actifs</b>	33	1	- 97,0	4	...	- 100,0
<b>B Compte de régularisation actif</b>	8	16	100,0	48	64	33,3
<b>Total des actifs<sup>1</sup></b>	<b>2 959</b>	<b>2 473</b>	<b>- 16,4</b>	<b>4 753</b>	<b>5 905</b>	<b>24,2</b>
<b>C Actifs de contrats d'assurance</b>	28	...	- 100,0	41	1 138	2 675,6

<sup>1</sup> sans les actifs de contrats d'assurance<sup>2</sup> IP gelées ou sur le point de cesser leurs activités

## Engagements, réserves et capitaux de prévoyance, en 2010, 2015 et 2020

T2.3

Passifs en millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance (IP)			Variation en %	Fonds de bienfaisance			Variation en %
	2010	2015	2020		2010	2015	2020	
<b>D Engagements</b>	874	744	594	- 20,2	445	339	323	- 4,7
Prestations de libre passage et rentes	59	116	47	- 59,5	11	19	13	- 31,6
Banques, assurances	210	161	130	- 19,3	177	75	71	- 5,3
Autres dettes	605	467	417	- 10,7	257	245	239	- 2,4
<b>E Compte de régularisation passif</b>	149	158	87	- 44,9	97	27	59	118,5
<b>F Réserves de cotisations de l'employeur</b>	4 438	3 844	3 835	- 0,2	3 598	2 951	2 791	- 5,4
sans renonciation à l'utilisation	3 289	2 835	3 117	9,9	2 495	1 946	2 234	14,8
assortie d'une renonciation à l'utilisation	1 149	1 009	718	- 28,8	1 103	1 005	557	- 44,6
<b>G Provisions non techniques</b>	51	41	45	9,8	26	20	29	45,0
<b>H Capitaux de prévoyance et provisions techniques<sup>1</sup></b>	3 696	5 941	7 193	21,1	1 021	996	1 099	10,3
Capital de prévoyance assurés actifs	284	183	126	- 31,1	98	57	29	- 49,1
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	2 569	4 944	6 147	24,3	213	308	477	54,9
Provisions techniques	843	814	920	13,0	710	631	593	- 6,0
<b>I Réserves de fluctuations de valeur</b>	1 430	1 347	1 476	9,6	1 101	756	934	23,5
<b>J Capital de fondation, fonds libres</b>	6 431	5 187	5 394	4,0	5 141	4 011	4 563	13,8
<b>J Découvert</b>	- 256	- 591	- 454	- 23,2	- 3	- 141	- 6	- 95,7
<b>Total des passifs<sup>1</sup></b>	<b>16 813</b>	<b>16 671</b>	<b>18 170</b>	<b>9,0</b>	<b>11 426</b>	<b>8 959</b>	<b>9 792</b>	<b>9,3</b>
<b>Passifs de contrats d'assurance</b>	53	85	1 157	1 261,2	22	16	19	18,8

<sup>1</sup> sans les passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2020

© OFS 2022

## Engagements, réserves et capitaux de prévoyance, en 2015 et 2020

T2.4

Passifs en millions de francs	Fondations de financement et caisses de retraite anticipée		Variation en %	Caisses fermées pour rentiers et IP en liquidation <sup>2</sup>		Variation en %
	2015	2020		2015	2020	
<b>D Engagements</b>	20	29	45,0	385	242	- 37,1
Prestations de libre passage et rentes	1	1	...	96	33	- 65,6
Banques, assurances	...	2	...	86	57	- 33,7
Autres dettes	19	26	36,8	203	152	- 25,1
<b>E Compte de régularisation passif</b>	49	8	- 83,7	82	20	- 75,6
<b>F Réserves de cotisations de l'employeur</b>	834	806	- 3,4	59	238	303,4
sans renonciation à l'utilisation	833	797	- 4,3	56	86	53,6
assortie d'une renonciation à l'utilisation	1	9	800,0	3	152	4 966,7
<b>G Provisions non techniques</b>	1	...	- 100,0	20	16	- 20,0
<b>H Capitaux de prévoyance et provisions techniques<sup>1</sup></b>	1 214	1 532	26,2	3 731	4 562	22,3
Capital de prévoyance assurés actifs	77	88	14,3	49	9	- 81,6
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	1 058	1 349	27,5	3 578	4 321	20,8
Provisions techniques	79	95	20,3	104	232	123,1
<b>I Réserves de fluctuations de valeur</b>	83	60	- 27,7	508	482	- 5,1
<b>J Capital de fondation, fonds libres</b>	830	223	- 73,1	346	608	75,7
<b>J Découvert</b>	- 72	- 185	156,9	- 378	- 263	- 30,4
<b>Total des passifs<sup>1</sup></b>	<b>2 959</b>	<b>2 473</b>	<b>- 16,4</b>	<b>4 753</b>	<b>5 905</b>	<b>24,2</b>
<b>Passifs de contrats d'assurance</b>	28	...	- 100,0	41	1 138	2 675,6

<sup>1</sup> sans les passifs de contrats d'assurance<sup>2</sup> IP gelées ou sur le point de cesser leurs activités

## Compte d'exploitation, en 2015 et 2020

T2.5

En millions de francs	Ensemble des institutions de prévoyance (IP)		Variation en %	Fonds de bienfaisance		Variation en %
	2015	2020		2015	2020	
<b>K Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>1 369</b>	<b>806</b>	<b>-41,1</b>	<b>207</b>	<b>68</b>	<b>-67,1</b>
dont: cotisations réglementaires – assurés actifs	314	192	-38,9	...	2	...
cotisations réglementaires – employeurs	449	428	-4,7	2	3	50,0
prélèvement des réserves de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-45	-7	-84,4	-37	-7	-81,1
cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	381	32	-91,6	16	23	43,8
versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	1	8	700,0	...	1	...
versements uniques et sommes des rachats – employeurs	75	81	8,0	72	15	-79,2
apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	189	71	-62,4	151	31	-79,5
<b>L Prestations d'entrée</b>	<b>9</b>	<b>42</b>	<b>366,7</b>	<b>...</b>	<b>24</b>	<b>...</b>
<b>K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>	<b>1 378</b>	<b>848</b>	<b>-38,5</b>	<b>207</b>	<b>92</b>	<b>-55,6</b>
<b>M Prestations réglementaires</b>	<b>-764</b>	<b>-1 034</b>	<b>35,3</b>	<b>-35</b>	<b>-38</b>	<b>8,6</b>
dont: rentes de vieillesse	-632	-856	35,4	-20	-22	10,0
rentes de survivants	-60	-112	86,7	-1	-3	200,0
rentes d'invalidité	-24	-32	33,3	...	-1	...
prestations en capital à la retraite	-35	-22	-37,1	-8	-3	-62,5
prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	-7	-9	28,6	-5	-6	20,0
<b>N Prestations extra-réglementaires</b>	<b>-147</b>	<b>-176</b>	<b>19,7</b>	<b>-100</b>	<b>-100</b>	<b>...</b>
<b>O Prestations de sortie, versements anticipés, etc.</b>	<b>-1 127</b>	<b>-1 653</b>	<b>46,7</b>	<b>-216</b>	<b>-153</b>	<b>-29,2</b>
<b>M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-2 038</b>	<b>-2 863</b>	<b>40,5</b>	<b>-351</b>	<b>-291</b>	<b>-17,1</b>
<b>P/Q Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>428</b>	<b>1 934</b>	<b>351,9</b>	<b>145</b>	<b>355</b>	<b>144,8</b>
<b>R Produits de prestations d'assurance</b>	<b>18</b>	<b>120</b>	<b>566,7</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>-66,7</b>
<b>S Charges d'assurance</b>	<b>-54</b>	<b>-32</b>	<b>-40,7</b>	<b>-18</b>	<b>-11</b>	<b>-38,9</b>
<b>K-S Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-268</b>	<b>7</b>	<b>...</b>	<b>-11</b>	<b>147</b>	<b>...</b>
<b>T Résultat net des placements</b>	<b>245</b>	<b>570</b>	<b>132,7</b>	<b>115</b>	<b>340</b>	<b>195,7</b>
dont: charges d'intérêts/intérêts passifs	-24	-21	-12,5	-19	-16	-15,8
frais d'administration de la fortune	-75	-73	-2,7	-51	-46	-9,8
<b>U Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>-33,3</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>-44,4</b>
<b>V Autres produits</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>-17,9</b>	<b>28</b>	<b>21</b>	<b>-25,0</b>
<b>W Autres charges</b>	<b>-329</b>	<b>-539</b>	<b>63,8</b>	<b>-204</b>	<b>-409</b>	<b>100,5</b>
<b>X Frais d'administration</b>	<b>-53</b>	<b>-53</b>	<b>...</b>	<b>-23</b>	<b>-21</b>	<b>-8,7</b>
Administration générale	-42	-40	-4,8	-16	-13	-18,8
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-8	-9	12,5	-5	-5	...
Autorités de surveillance	-3	-3	...	-2	-2	...
<b>K-X Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution des réserves de fluctuations de valeur</b>	<b>-348</b>	<b>29</b>	<b>...</b>	<b>-86</b>	<b>83</b>	<b>...</b>
<b>Y Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de fluctuations de valeur</b>	<b>173</b>	<b>55</b>	<b>-68,2</b>	<b>30</b>	<b>-23</b>	<b>...</b>
<b>Z Excédent des produits (+)/excédent des charges (-)</b>	<b>-175</b>	<b>84</b>	<b>...</b>	<b>-56</b>	<b>60</b>	<b>...</b>

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2020

© OFS 2022

## Compte d'exploitation, en 2015 et 2020

T2.6

En millions de francs	Fondations de financement et caisses de retraite anticipée		Variation en %	Caisses fermées pour rentiers et IP en liquidation <sup>1</sup>		Variation en %
	2015	2020		2015	2020	
<b>K Cotisations et apports ordinaires et autres</b>	<b>775</b>	<b>649</b>	<b>-16,3</b>	<b>387</b>	<b>89</b>	<b>-77,0</b>
dont: cotisations réglementaires – assurés actifs	307	187	-39,1	7	3	-57,1
cotisations réglementaires – employeurs	435	418	-3,9	12	7	-41,7
prélèvement des réserves de cotisations de l'employeur pour le financement de cotisations	-6	...	-100,0	-2	...	-100,0
cotisations de fondations de financement ou d'autres IP, cotisations de tiers	...	...	...	365	9	-97,5
versements uniques et sommes des rachats – assurés actifs	...	...	...	1	7	600,0
versements uniques et sommes des rachats – employeurs	1	5	400,0	2	61	2 950,0
apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	37	39	5,4	1	1	...
<b>L Prestations d'entrée</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>100,0</b>
<b>K-L Apports provenant de cotisations et de prestations d'entrée</b>	<b>775</b>	<b>649</b>	<b>-16,3</b>	<b>396</b>	<b>107</b>	<b>-73,0</b>
<b>M Prestations réglementaires</b>	<b>-426</b>	<b>-528</b>	<b>23,9</b>	<b>-303</b>	<b>-468</b>	<b>54,5</b>
dont: rentes de vieillesse	-421	-527	25,2	-191	-307	60,7
rentes de survivants	...	...	...	-59	-109	84,7
rentes d'invalidité	...	...	...	-24	-31	29,2
prestations en capital à la retraite	-1	-1	...	-26	-18	-30,8
prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	...	...	...	-2	-3	50,0
<b>N Prestations extra-réglementaires</b>	<b>-45</b>	<b>-4</b>	<b>-91,1</b>	<b>-2</b>	<b>-72</b>	<b>3 500,0</b>
<b>O Prestations de sortie, versements anticipés, etc.</b>	<b>-270</b>	<b>-12</b>	<b>-95,6</b>	<b>-641</b>	<b>-1 488</b>	<b>132,1</b>
<b>M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>	<b>-741</b>	<b>-544</b>	<b>-26,6</b>	<b>-946</b>	<b>-2 028</b>	<b>114,4</b>
<b>P/Q Dissolution/constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>	<b>-113</b>	<b>-35</b>	<b>-69,0</b>	<b>396</b>	<b>1 614</b>	<b>307,6</b>
<b>R Produits de prestations d'assurance</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>...</b>	<b>12</b>	<b>118</b>	<b>883,3</b>
<b>S Charges d'assurance</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>...</b>	<b>-35</b>	<b>-20</b>	<b>-42,9</b>
<b>K-S Résultat net de l'activité d'assurance</b>	<b>-80</b>	<b>69</b>	<b>...</b>	<b>-177</b>	<b>-209</b>	<b>18,1</b>
<b>T Résultat net des placements</b>	<b>25</b>	<b>59</b>	<b>136,0</b>	<b>105</b>	<b>171</b>	<b>62,9</b>
dont: charges d'intérêts/intérêts passifs	-1	-1	...	-4	-4	...
frais d'administration de la fortune	-8	-5	-37,5	-16	-22	37,5
<b>U Dissolution (+)/constitution (-) de provisions non techniques</b>	<b>1</b>	<b>...</b>	<b>-100,0</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>-12,5</b>
<b>V Autres produits</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>200,0</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>-44,4</b>
<b>W Autres charges</b>	<b>-88</b>	<b>-115</b>	<b>30,7</b>	<b>-37</b>	<b>-15</b>	<b>-59,5</b>
<b>X Frais d'administration</b>	<b>-17</b>	<b>-19</b>	<b>11,8</b>	<b>-13</b>	<b>-13</b>	<b>...</b>
Administration générale	-16	-18	12,5	-10	-9	-10,0
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	-1	-1	...	-2	-3	50,0
Autorités de surveillance	...	...	...	-1	-1	...
<b>K-X Excédent des produits/charges avant constitution/dissolution des réserves de fluctuations de valeur</b>	<b>-157</b>	<b>...</b>	<b>-100,0</b>	<b>-105</b>	<b>-54</b>	<b>-48,6</b>
<b>Y Dissolution (+)/constitution (-) des réserves de fluctuations de valeur</b>	<b>74</b>	<b>-5</b>	<b>...</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>20,3</b>
<b>Z Excédent des produits (+)/excédent des charges (-)</b>	<b>-83</b>	<b>-5</b>	<b>-94,0</b>	<b>-36</b>	<b>29</b>	<b>...</b>

<sup>1</sup> IP gelées ou sur le point de cesser leurs activités

## Institutions de prévoyance (IP), assurés actifs, bénéficiaires et prestations, en 2020

T 2.7

Type d'IP	Nombre d'IP	Nombre d'assurés actifs <sup>1</sup>	Rentés		Prestations en capital		Prestations de sortie <sup>2</sup>	
			Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs	Bénéficiaires	Montant annuel en mios de francs
<b>Total</b>	<b>1 310</b>	<b>255</b>	<b>33 711</b>	<b>1 002</b>	<b>703</b>	<b>31</b>	<b>9 698</b>	<b>313</b>
Fonds de bienfaisance	965	233	3 304	28	553	10	1 476	27
Fondation de financement	58	...	...	...	...	...	...	...
Fondation sur le point de cesser ses activités	212	22	8 223	275	15	12	856	240
Fondation gelée	36	...	3	...	...	...	611	26
Caisse de retraite anticipée	31	...	10 375	527	50	1	5 453	12
Caisse fermée pour rentiers	8	...	11 806	172	85	8	1 302	8

<sup>1</sup> en cas de plan cadre intégré ou de reliquat lors de la cessation d'activité<sup>2</sup> sans le capital de couverture transféré en cas de transferts collectifs

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2020

© OFS 2022

Institutions de prévoyance avec prestations complémentaires et leurs bénéficiaires de prestations selon le total du bilan<sup>1</sup>, en 2010, 2015 et 2020

T 2.8

Total du bilan en milliers de francs	Institutions de prévoyance			Bénéficiaires de prestations (rentes et capital)			Total du bilan en milliers de francs			En % du total du bilan		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020
<b>Total</b>	<b>2 631</b>	<b>1 763</b>	<b>1 310</b>	<b>22 271</b>	<b>27 874</b>	<b>34 414</b>	<b>16 813 311</b>	<b>16 671 213</b>	<b>18 169 824</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
≤ 50 000	2 592	1 720	1 260	14 530	11 292	14 719	7 648 584	6 117 359	5 756 375	45,5	36,7	31,7
50 001 – 500 000	34	36	42	1 913	2 489	3 911	4 016 049	4 249 111	5 473 713	23,9	25,5	30,1
à partir de 500 001	5	7	8	5 828	14 093	15 784	5 148 678	6 304 743	6 939 736	30,6	37,8	38,2

<sup>1</sup> sans les actifs/passifs de contrats d'assurance

Source: OFS – Statistique des caisses de pensions 2020

© OFS 2022

## 3 Conception de l'enquête 2020

La statistique des caisses de pensions s'appuie sur une enquête réalisée chaque année auprès de l'ensemble des institutions de prévoyance en Suisse. Une partie des données recueillies ont déjà fait l'objet de la publication «Statistique des caisses de pensions 2020». Il s'agit des données concernant les institutions de prévoyance de droit public et de droit privé qui offrent aux salariés une protection contre les risques économiques liés à l'âge, au décès ou à l'invalidité (deuxième pilier). Ces données portent sur 1434 institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs, et gérant des actifs pour un total de plus d'un billion, soit 1063 milliards de francs.

La présente publication est consacrée aux bilans et aux comptes d'exploitation de 1310 institutions de prévoyance proposant des prestations complémentaires, qui gèrent 18,2 milliards d'actifs. Le relevé détaillé à la base de ces résultats, effectué tous les cinq ans (pour la première fois en 2010), a été réalisé au moyen de questionnaires conformes aux normes comptables «Swiss GAAP RPC 26». Les enquêtes réalisées dans les années intermédiaires visent uniquement à mettre à jour les adresses et les totaux au bilan au jour de clôture (31.12).

La plupart des institutions de prévoyance avec prestations complémentaires qui ont été interrogées sont actives comme fonds de bienfaisance. D'autres se sont concentrées sur une tâche spécifique. Certaines de ces institutions de prévoyance œuvrent comme fondation de financement, caisse de retraite anticipée ou caisse fermée pour rentiers. Enfin, les institutions de prévoyance sur le point de cesser leurs activités, dont les bénéficiaires forment un cercle fermé, et les institutions de prévoyance gelées, qui sont en voie de liquidation, fournissent elles aussi leurs données.

Les institutions de prévoyance avec prestations complémentaires ont été subdivisées en six catégories dans l'enquête 2020 (même typologie qu'en 2010 et 2015). Les descriptions s'y rapportant figurent au chapitre 4 de cette publication.

## 4 Typologie des institutions de prévoyance avec prestations complémentaires

### Fonds de bienfaisance

Les fonds de bienfaisance ont pour mission d'apporter, sous la forme de prestations complémentaires, une aide d'urgence aux anciens salariés et aux survivants qui font face à des difficultés. De type patronal, ces fonds n'assurent pas de risque spécifique et ne prévoient pas de prestations réglementaires. Ils ne sont donc pas soumis à la loi sur le libre passage. C'est le conseil de fondation qui détermine le montant des prestations à verser ou à accorder. Cela permet de garantir exceptionnellement la couverture, par une compagnie d'assurance, des prestations accordées (en particulier rentes à vie). Les fonds de bienfaisance peuvent également soutenir financièrement, en recourant à leurs fonds libres, l'assainissement de la caisse de pensions de l'entreprise fondatrice.

Quelques fonds de bienfaisance gèrent des fonds de prévoyance séparés à l'intention d'un cercle fermé d'assurés au bénéfice d'une prévoyance subobligatoire. Cette possibilité permet à l'employeur de proposer à ses cadres une assurance intégrée sans avoir à créer une fondation à part.

### Fondations de financement

Les fondations de financement ont pour seul but de financer, par la constitution de réserves, les contributions de l'employeur à une autre institution de prévoyance. Elles ne couvrent pas de risques actuariels. Aussitôt qu'une fondation de financement prévoit d'autres obligations que le financement des contributions courantes de l'employeur, l'amélioration des prestations ou une participation aux mesures d'assainissement et que celles-ci sont explicitement mentionnées au registre du commerce, la statistique les qualifie de fonds de bienfaisance ou à la rigueur de caisse de retraite anticipée.

### Institutions de prévoyance sur le point de cesser leurs activités

Cette catégorie regroupe les institutions de prévoyance ayant rempli pratiquement toutes leurs obligations et pour lesquelles une liquidation est envisagée. Les prestations dues reposent généralement sur une ancienne réglementation. Certaines institutions de prévoyance peuvent exceptionnellement encore compter des assurés actifs. Dès que toutes les obligations réglementaires sont remplies, la fondation est gelée et mise en liquidation, sauf si elle est transformée, avec ses fonds libres, en fonds de bienfaisance. Cette catégorie exclut donc les institutions de prévoyance sans prestations réglementaires.

### Institutions de prévoyance gelées

Cette catégorie regroupe les institutions de prévoyance pour lesquelles plus aucune activité n'est prévue (elles n'encaissent plus de contributions ni ne versent de prestations) et qui ont demandé à être liquidées. Dans certains cas, la liquidation peut prendre plusieurs années, notamment lorsqu'elle doit passer par la vente de biens immobiliers ou en cas de défaut de biens, si le fonds de garantie est impliqué. Les institutions de prévoyance sans prestations réglementaires qui n'affichent plus d'activité depuis plusieurs années continuent toutefois de figurer dans la statistique en qualité de fonds de bienfaisance jusqu'à l'ajout à la raison sociale de la mention «en liquidation» dans le registre du commerce.

### Caisses de retraite anticipée

Les institutions de prévoyance qui ne font que financer des prestations pour la période précédant l'entrée officielle à la retraite ont été saisies séparément lors de l'enquête. Ces institutions ne sont pas soumises à la loi sur le libre passage. Les contributions uniques versées par les assurés et les employeurs à l'intention des personnes qui prennent une retraite anticipée sont attribuées aux réserves mathématiques des rentiers. Les assurés actifs sont normalement affiliés à une caisse de pensions distincte et ne sont pas comptabilisés dans la caisse de retraite anticipée, afin d'éviter les doubles comptages.

### Caisses fermées pour rentiers

Ce type de caisse relevé compte uniquement des bénéficiaires de prestations (pas d'assurés actifs). À la différence des institutions de prévoyance sur le point de cesser leurs activités, qui comptent un cercle fermé de bénéficiaires, les caisses fermées pour rentiers voient affluer régulièrement de nouveaux membres en provenance d'institutions de prévoyance avec prestations réglementaires et assurés actifs.

---

**Éditeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)  
**Renseignements:** section BEVO, tél. 0800 864 210, pkstat@bfs.admin.ch  
**Rédaction:** Daniel Ehrlich, OFS  
**Contenu:** Daniel Ehrlich, OFS; Somsyth Men, OFS  
**Série:** Statistique de la Suisse  
**Domaine:** 13 Sécurité sociale  
**Langue du texte original:** allemand  
**Traduction:** Services linguistiques de l'OFS  
**Mise en page:** section PUB, Publications et design visuel  
**Graphiques:** section BEVO, Olivier Geiser, OFS  
**En ligne:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
**Imprimés:** [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch)  
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,  
[order@bfs.admin.ch](mailto:order@bfs.admin.ch), tél. +41 58 463 60 60  
Impression réalisée en Suisse  
**Copyright:** OFS, Neuchâtel 2022  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.  
**Numéro OFS:** 1305-2000

**Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**



#### **Système d'indicateurs MONET 2030**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030